

POL 5520-20
Politique de défense des grandes puissances
Horaire : Mardi 14h-17h

Enseignant : Sébastien Barthe
Courriel : pol5520h14@gmail.com
Twitter : @sebbarthe
Disponibilités sur rendez-vous
Ce cours utilise Moodle

Descriptif

Ce cours se propose d'approfondir les connaissances d'une politique de défense spécifique en fonction des interrelations entre le fait politique et le fait militaire et selon la situation géostratégique du pays dont on traite. L'analyse porte à la fois sur les déterminants historiques et organisationnels, ainsi que sur les personnes, les doctrines et les armes qui rendent compte du comportement militaire d'une grande puissance. Ce cours traitera en priorité du cas des États-Unis, mais pourrait aussi éventuellement traiter du cas d'autres pays comme l'URSS, la France, l'Allemagne, le Japon ou la Chine.

Objectifs et contenu du cours

La politique de défense et de sécurité d'un État présente une double orientation stratégique et évolue dans deux domaines différents. La première orientation est celle de la politique internationale (sécurité internationale et défense : recours possible à la force, formation des alliances et des coalitions, maîtrise des armements et désarmement, etc.). C'est un champ où les ambitions et les vocations nationales se confrontent et se défont, où paraissent constamment de nouveaux projets internationaux parrainés par des puissances diverses. La seconde orientation de la politique de défense pointe vers la société nationale elle-même. En effet, la politique de défense fait partie intégrante des politiques industrielles et d'emploi des gouvernements. Lui est consacrée une part importante de la recherche scientifique et du développement technologique au sein des économies nationales et son influence en matière commerciale et fiscale n'est plus à démontrer.

Ainsi, la politique de sécurité nationale d'un État est partie intégrante de sa politique intérieure où justement s'affrontent les intérêts de différents groupes sociaux pour s'allouer des ressources nationales limitées. Les ramifications nationales de cette politique sont multiples et surtout cruciales pour la croissance et la prospérité continues du pays. Il n'est donc pas étonnant que toutes les grandes puissances cherchent traditionnellement à se doter d'une politique de défense qui leur donne des pouvoirs suffisants pour réaliser leurs objectifs nationaux et assumer leurs responsabilités au sein de l'ordre politique international tout en tentant de l'influencer.

Dans l'élaboration et l'articulation de ses politiques de défense et de sécurité, un État cherche à concilier plusieurs enjeux et déterminants parfois contradictoires. En premier lieu, la mise en relation entre les fins politiques mondiales qu'il entend réaliser – compte tenu des défis ou des menaces que ses dirigeants perçoivent – et les voies et moyens diplomatiques, stratégiques et militaires envisagés qui lui permettront d'atteindre ces fins. En deuxième lieu, l'adéquation entre les réalisations souhaitées et les objectifs réalisables du point de vue des ressources humaines et

matérielles mises à la disposition du pays dans un avenir proche. Enfin, la répartition équilibrée et pertinente des instruments et moyens militaires entre les différents corps d'armées et systèmes d'armes afin de réaliser les objectifs déterminés par les décideurs politiques.

L'objectif du cours **POL 5520** sera de dresser un panorama des fondements, des acteurs, de l'environnement décisionnel et des principaux enjeux des politiques sécuritaires de ces États que l'on nomme « grandes puissances ». Au travers d'une pédagogie hybride conjuguant des éléments « classiques » et « actifs », le cours vise à développer chez ses participantEs une vision globale et plus raffinée des problèmes de défense et de sécurité qui marquent notre époque.

Pédagogie

Le cours **POL 5520** est associé aux programmes de Baccalauréat (7760), de Majeure (6120) et de Mineure (8912) en science politique, de Baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI, 7060), de Certificat (4033) et de Mineure (0954) en géographie internationale. Habituellement, les étudiantEs qui le suivent ne sont pas au début de leurs études universitaires et (c'est le plus important) portent un intérêt sincère pour l'étude des problèmes sécuritaires internationaux. Dans tous les cas, il est recommandé d'avoir terminé la plupart des cours d'introduction obligatoires de votre programme avant de suivre **POL 5520**. Le défi pourrait s'avérer plus ardu (mais certainement pas impossible!) pour des étudiantEs fraîchement arrivés à l'université ou qui proviennent de programmes très différents des sciences sociales et de la science politique. Avoir déjà suivi les cours **JUR 1042 – Introduction au droit des relations internationales**, **POL 1350 – La guerre et la paix dans la pensée politique**, **POL/GEO 2500 – Géopolitique contemporaine**, **POL 4411 – Organisations internationales : l'ONU et ses institutions spécialisées**, **POL 4422 – Système international contemporain**, **POL 5410 – Théories des relations internationales**, **POL 5510 – Problèmes militaires et stratégiques** ainsi que **POL 5815 – Analyse sociopolitique des conflits armés** est un plus, mais aucun de ces cours n'est officiellement préalable à **POL 5520**.

Au niveau pédagogique, le cours **POL 5520** s'articule autour de deux objectifs. Le premier est d'enrichir les connaissances des étudiantEs sur les déterminants des politiques de défense et de sécurité nationale des États contemporains, en les familiarisant d'abord avec les notions fondamentales du domaine en question. L'atteinte de ce premier objectif passe par l'implication personnelle autant en classe que dans le travail périphérique associé au cours : faire ses lectures obligatoires, assister aux cours, prendre des notes, poser des questions, etc. Le second objectif du cours est de développer les habiletés propres aux domaines d'activités vers lesquels les étudiantEs de premier cycle universitaire se dirigent habituellement, que ce soit au niveau professionnel (travail d'analyse) ou académique (études avancées). C'est pourquoi j'accorde une très grande importance et fait une très grande place à des éléments d'une approche pédagogique « active » : travail en équipe, enseignement par les pairs via des exposés oraux, périodes de questions, réponses, discussions et débats. Pour atteindre ce second objectif, la pratique demeure à mon avis le meilleur outil de formation. C'est pourquoi vous serez appeléEs à vous joindre à une équipe de travail dès la semaine 02 (14 janvier 2014). Commencera alors une période intense de travail collectif pour préparer une présentation orale en classe de **60 minutes** portant sur les grandes lignes de la politique de défense et de sécurité nationale du pays que votre équipe représentera. Les exposés se dérouleront de la semaine 09 à 14, soit du 4 mars au 8 avril 2014, à raison de deux présentations par séance. *Important : ces exposés sont aussi importants à votre réussite de **POL 5520** que les présentations magistrales de l'enseignant, c'est pourquoi ils sont matière à examen.* Bien que la pédagogie active que je préconise ne s'apparente pas ici à un exercice de simulation ou à un jeu de rôle, elle vise à remplir certains objectifs pédagogiques similaires, qui renvoient à des compétences qui sont à mon sens essentielles à acquérir lorsqu'on a fait le choix des études en science politique ou dans une discipline connexe : développer ses capacités en matière de communication stratégique collective (structure, clarté, pertinence, concision), contraindre au respect d'échéanciers serrés, développer ses aptitudes au travail en équipe, favoriser la participation active à l'acquisition de connaissances de ses collègues.

Programme de travail

DATE	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ACTIVITÉ SECONDAIRE
01 – 7 janvier	Présentation du syllabus et du cours	
02 – 14 janvier	Éléments d'analyse des politiques de défense I	Entente d'évaluation Formation des équipes
03 – 21 janvier	Éléments d'analyse des politiques de défense II	Exigences pour les travaux en équipe
04 – 28 janvier	Le pouvoir des militaires	
05 – 4 février	Les régimes et organisations de la sécurité internationale I	
06 – 11 février	Les régimes et organisations de la sécurité internationale II	
07 – 18 février	La négociation multilatérale en matière de sécurité	Examen de mi-session QCM en classe
08 – 25 février	Semaine de lecture	
09 – 4 mars	Présentations : France /// Allemagne	
10 – 11 mars	Présentations : Royaume-Uni /// Japon	
11 – 18 mars	Présentations : États-Unis /// Australie	
12 – 25 mars	Présentations : Russie /// Inde	
13 – 1er avril	Présentations : Chine /// Brésil	
14 – 8 avril	Présentations : Canada /// Suède	
15 – 15 avril	Examen final en classe	

Travaux et exigences

ÉVALUATION	NOTE	TYPE	PONDÉRATION	ÉCHÉANCE
Grille d'organisation de l'exposé oral	Par équipe	Qualitative	5%	Deux semaines avant votre exposé
Rencontre tutorale en équipe	Individuelle	Numérale	5%	Deux semaines avant votre exposé
Prestation de l'équipe en exposé oral	Par équipe	Qualitative	20%	Du 4 mars au 8 avril
Prestation individuelle lors de l'exposé d'équipe	Individuelle	Qualitative	10%	Du 4 mars au 8 avril
Fichier PowerPoint commenté	Par équipe	Qualitative	10%	Au maximum 48 heures après votre exposé

Texte individuel à partir de vos commentaires sur PPT	Individuelle	Qualitative	10%	Au maximum 7 jours après votre exposé
Examen de mi-session QCM	Individuelle	Numérale	20%	18 février 2014
Examen final en classe	Individuelle	Numérale	20%	15 avril 2014

Lectures

Manuel général sur les questions sécuritaires internationales : Charles-Philippe David, 2013, *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Science Po.

IMPORTANT : Les textes obligatoires pour se préparer à chacune des séances de la semaine 02 à la semaine 07, qui feront par ailleurs chacun l'objet d'une question à l'examen de mi-session, sont disponibles sur la page Moodle du cours, dans la section « TEXTES OBLIGATOIRES ».

Grille de conversion des notes du département de science politique

NOTE	INTERVALLE
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5[
A-	[84,5 – 88,5[
B+	[81,5 – 84,5[
B	[78,5 – 81,5[
B-	[74,5 – 78,5[
C+	[71,5 – 74,5[
C	[68,5 – 71,5[
C-	[64,5 – 68,5[
D+	[62,5 – 64,5[
D	[59,5 – 62,5[
E	[0 – 59,5[

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Une personne spécialisée reçoit les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles les jeudis de 16h à 19h.

PLAGIAT

Règlement no. 18
Article 2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.